



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES GRÉVISTES DU PONT DE CHAUME FACE AU MÉPRIS ET À LA RAPACITÉ DU GROUPE VEDICI

Nous sommes les soignant-e-s de la Clinique du Pont de Chaume en grève depuis 42 jours.

Nous revendiquons des meilleures conditions de travail tant en personnel qu'en matériel.

Nous sommes lassé-e-s des restructurations au sein de notre établissement qui se suivent et se ressemblent et n'ont pour but que de diminuer encore et toujours le personnel soignant afin de dégager toujours plus de bénéfices pour les actionnaires de Vedici.

Ces diminutions de personnel entraînent de la souffrance au travail pour les soignants, une augmentation d'environ 35% des arrêts maladie et des accidents de travail en 2014, soignants qui ne sont plus en capacité de bien soigner les patient-e-s.

Le groupe Vedici méprise son personnel et ses instances représentatives. Il y a eu 2 débrayages, (1 heure en juin et 2 heures en juillet), et la grève fait suite à l'échec des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) où la direction n'a proposé que son mépris.

Face aux bénéfices colossaux de la Clinique du Pont de Chaume (environ 1 700 000 euros en 2014), un prévisionnel d'environ 1 200 000 euros en 2015 et environ 800 000 euros de CICE d'aides de l'Etat en 2015 (2 millions d'euros perçus sur 3 ans), les revendications initiales des grévistes paraissaient plus qu'acceptables et réalisables sans mettre en danger la bonne santé économique de la clinique. Ces revendications ont depuis été revues à la baisse à quatre reprises. Et nous souhaitons que l'argent du C.I.C.E. serve à l'établissement et à la revalorisation des salaires, et à la création d'emplois.

L'échec d'une première médiation avec le directeur de la D.I.R.E.C.C.T.E. du Tarn et Garonne, et d'une seconde avec un médiateur de la République à la demande du Préfet, à cause d'une position catégorique de la direction de Vedici et de son refus de toute négociation, nous ont conduits à durcir le mouvement.

Le groupe Vedici préfère exercer toutes sortes de pressions sur les salarié-e-s grévistes : réquisitions illégales, assignations au tribunal pour avoir occupé le hall de notre clinique... De plus, le groupe Vedici bafoue le droit Constitutionnel de grève et ne respecte pas le Code du travail, en embauchant des vacataires pour tenter de casser la grève.

La détermination des grévistes face à ces agissements intolérables et au mépris dont fait preuve le groupe Vedici envers son personnel et les patient-e-s reste intacte au bout de 42 jours, malgré une fiche de paye de novembre reçue ce jour, d'un montant de zéro euro.

Les salarié-e-s, avec l'appui de toute la CGT, exigent l'intervention de toute urgence des pouvoirs publics afin de trouver une issue favorable à ce conflit qui n'a que trop duré et qui les oppose à une direction et à un groupe vindicatifs et méprisants.

Nous sommes d'abord des soignant-e-s, et nous souhaitons reprendre au plus vite notre activité qui consiste avant tout à prendre soin de nos patient-e-s.

Montreuil, le 3 décembre 2015

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

63

Tél : 01.55.82.87.49
Courriel :
sg@sante.cgt.fr